

[ Études à l'étranger ]

# Une convention pour aller loin

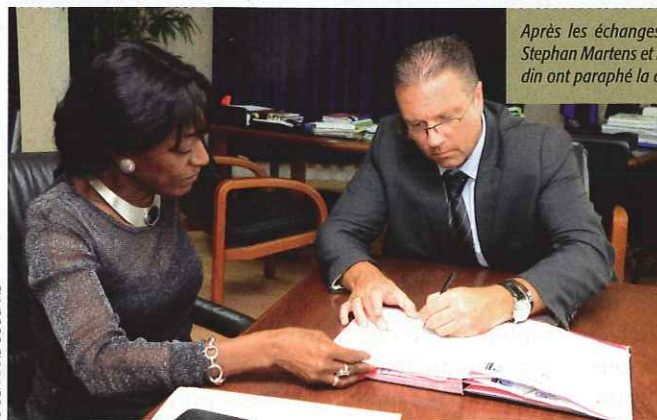
*Le rectorat de la Guadeloupe dans le cadre des partenariats pour aider à la mobilité des lycéens, signe des conventions avec des organismes publics ou des fondations qui s'investissent dans la prise en charge d'un parcours d'études.*

Une convention de ce type a été signée avec la fondation Claude Blandin, représentée par Patrick et Bruno Blandin, pour financer le voyage et le séjour d'un lycéen, sélectionné par le rectorat sur des critères de revenus et de motivation, dans un établissement au Canada. Le séjour pourra durer jusqu'à 24 mois. Il s'agira d'un projet individualisé avec un accompagnement de l'élève qui évoluera dans un contexte bilingue. Le président de la fondation a motivé son engagement auprès du rectorat par une volonté d'offrir à un jeune Guadeloupéen la chance de choisir un parcours différent et découvrir le meilleur de la technique dans la discipline

de son choix. Les élèves des lycées professionnels sont les plus concernés par cette opération qui se veut un tremplin pour des élèves issus de familles modestes et ayant choisi des filières moins prestigieuses que les parcours



© BERNARD BOUCARD



© BERNARD BOUCARD

Après les échanges, le recteur Stephan Martens et Patrick Blandin ont paraphé la convention.



© BERNARD BOUCARD

## Qu'est-ce qu'une fondation ?

Cette appellation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Le fonctionnement d'une fondation est très strictement encadré et soumis à des obligations comptables. Elle ne peut donc sortir de son objet et toute action entamée doit être de l'ordre de l'intérêt public. Il existe en Guadeloupe des représentations de fondations nationales comme celle d'Air France, ou de Total, ou de Bernard Hayot, mais la fondation Claude Blandin est la seule créée et œuvrant en Guadeloupe. Il existe aussi depuis 2008 des "Fonds dotation", une forme associative qui bénéficie en partie de la capacité juridique et financière des fondations, mais avec une mise de fonds bien moindre.

classiques dans les établissements d'enseignement général. Le critère de revenus des parents sera d'ailleurs prioritaire au moment de la sélection. Un parti pris qui sied bien au président Patrick Blandin. La fondation intervient dans le champ du développement économique, social et culturel mais privilégie l'éducation, et la science. Un champ d'action bien dans l'esprit de ses fondateurs. Depuis sa création la Fondation Claude Emmanuel Blandin a soutenu des interventions à caractère solidaire,

comme les dons à la banque alimentaire, l'équipement pour un orphelinat à Léogane en Haïti, mais aussi le financement de la recherche, dans le cadre d'un partenariat signé avec l'université Antilles-Guyane. Wilfried Segretier, étudiant-chercheur du Laboratoire de mathématiques, d'informatique et applications de l'UAG, a ainsi bénéficié d'un financement à hauteur de 30 000 euros pour sa thèse de doctorat.

● Jacques Dancale